



SAINT-CALIXTE

*Grandir  
au Cœur des Collines*

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 751-2024

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 11 novembre 2024, le règlement N°751-2024, ayant pour objet d'abroger certains règlements sur l'entretien des chemins et ponts municipaux.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au [www.saint-calixte.ca](http://www.saint-calixte.ca).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 13<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2024.

MATHIEU-CHARLES LEBLANC, ING  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER